

CONSEIL DES SAGES®

LE CONSEIL DES SAGES®, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Conseil des sages® est une assemblée citoyenne, accessible à tous les habitants de la commune âgés de plus de 60 ans et répondant à plusieurs objectifs :

- Apporter des propositions, un avis éclairé et une critique constructive au conseil municipal ;
- Mettre son temps, ses compétences et son énergie au service de sa commune et du bien commun ;
- Se faire le porte parole de l'ensemble de ses concitoyens ;
- Être un lien privilégié, un médiateur entre les citoyens et leurs élus ;
- Travailler en toute indépendance, dans le respect des libertés fondamentales et d'opinion.

PARTICIPEZ À LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE ET FAITES-VOUS LE PORTE PAROLE DE VOS CONCITOYENS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ!



QUI PEUT PARTICIPER?

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans sous deux conditions :

- Résider sur la commune ;
- Être inscrit sur les listes électorales.

COMMENT PARTICIPER?

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature **avant le 30 septembre** à la mairie de Noyant-Villages ou en mairie déléguée.

Documents justificatifs à fournir :

- lettre de motivation détaillant notamment ses expériences professionnelles et ses engagements (associatifs, humanitaires...) actuels ou passés;
- copie de la carte électorale;
- justificatif de domicile ;
- copie d'une pièce d'identité;
- extrait de casier judiciaire n°3 (gratuit).

20 personnes seront désignées par le conseil municipal, pour toute la durée du mandat.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

MAIRIE DE NOYANT-VILLAGES



3 rue d'Anjou Noyant 49490 Noyant-Villages



02 41 89 51 14



accueil@noyant-villages.fr



WWW.NOYANT-VILLAGES.FR



@MairiedeNoyantVillages